



## SOMMAIRE

1. Passage hors dérogation
2. Plan de relance, une course contre la montre !
3. Formation bio, les sessions continuent !

## AGENDA

**Gérer la fertilité de ses parcelles biologiques,**  
27 janvier à Noyon et  
28 janvier à Saint  
Laurent Blangy

**Rencontres Grandes Cultures bio,**  
WEBINAIRES  
26 janvier et 5 février.  
*Pensez à vous inscrire !*

### Le clin d'œil météo

« Neige en janvier, blé au grenier. » Les neiges du week-end dernier nous annonceraient-elles une belle moisson ? Souhaitons-le !

### Cap sur 2021 !

*L'équipe des conseillers bio au sein des Chambres d'agriculture vous souhaite une belle et heureuse année 2021 ... pleine de santé, d'énergie et de projets. A l'image de l'année précédente, notre ambition est de vous accompagner par une communication technique régulière et de qualité.*

*Ce JT Bio est le vôtre, ensemble faisons vivre l'agriculture biologique !*

## INFORMATIONS

### 1. Passage hors dérogation des semences biologiques

Chaque année a son lot de changement de statut dérogatoire, petit rappel sur les différents changements de cette année 2021.

#### LUZERNE : passage progressif hors dérogation

Le statut dérogatoire concernant la provenance des semences utilisées en AB est modifié pour la luzerne à partir du 1er janvier 2021 : le passage hors dérogation commencera de manière progressive à partir de cette date.

Année	2021	2022	2023	2024
Part de semences en AB (en poids)	25%	50%	75%	100%

Exemple semis pour 2021 : Pour une dose de 28kg/ha, il faut semer l'équivalent de 25 % en bio : 7 kg/ha + 21kg/ha de semence NT.

#### SOJA : passage hors dérogation (pour les groupes I et II de précocité)

Le soja est passé également hors dérogation au 1er janvier 2021, pour les groupes de précocité I et II. Dans notre région, nous utilisons les groupes de précocités III et IV (respectivement 000 et très très précoce). Nous ne sommes donc pas encore concernés par le statut hors dérogation. Cependant, si la variété est disponible en bio, quel que soit son groupe, vous devez l'utiliser !

#### Rappel pour l'ORGE DE PRINTEMPS : déjà hors dérogation !

L'orge de printemps est passée HD au 1er juillet 2020. Vous devrez donc utiliser des semences biologiques pour vos implantations de printemps.

#### Et à surveiller également pour le mois de Juillet :

L'avoine, le seigle, les pois protéagineux et fourrager ainsi que l'orge d'hiver seront également passés en hors dérogation. Pour toutes informations :

<https://www.semences-biologiques.org/#/>

Donc soyez vigilants.

Sébastien FLORENT

## 2. Plan de relance, une course contre la montre !

Ce plan est mis en œuvre pour partie par FranceAgriMer, au travers de plusieurs dispositifs représentant un montant d'aide global de 467 millions d'euros pour le secteur agricole.

Parmi les plans d'aide possible, **l'aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique**. C'est dans

cette catégorie que se situent les aides à l'investissement sur les matériels de désherbage mécanique notamment, mais aussi broyeur de fanes, outils de préparation de sols, guidage etc....

### Montant de l'aide ?

Le montant minimal des dépenses présentées dans la demande d'aide est fixé à **2 000 € HT** et le plafond de dépenses éligibles est fixé par demande à **40 000 € HT**. Le taux d'aide est fixé à 40% du montant hors taxe des dépenses.

Cette demande d'aide n'est pas cumulable avec d'autres demandes de subvention pour le même matériel.

Une fois la demande effectuée, le demandeur reçoit un accusé de réception valant autorisation d'achat. Cet accusé n'assure pas le financement. Le délai d'exécution de l'achat est fixé à 12 mois une fois l'autorisation d'achat notifié.

### Quand ?

Maintenant ! Le montant de l'enveloppe est fixe. La règle du premier arrivé premier servi est de mise !

### Comment ?

Après avoir vérifié l'éligibilité du matériel souhaité, la demande se fait par télé-procédure, avec au minimum un devis par matériel.

Plus d'information et lien vers la télé procédure de demande :

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Plan-de-relance/Aide-au-renouvellement-des-agroequipements-necessaires-a-la-transition-agro-ecologique>

L'enveloppe prévue pour le plan protéines semble quant à elle déjà consommée.

Pierre DURAND

## 3. Deuxième webinaire : diversifier les assolements en AB

Avec près de 98 participants, le premier webinaire proposé ce mardi 19 janvier sur le thème « Sécuriser la conversion », a rencontré un vif succès. Un grand merci à Olivier Devillers (Gouzeaucourt) et Eddie Vandabeele (Valdampierre) et Louise Barbier (Coop de France Hauts de France) pour leur concours.



**Le deuxième webinaire proposé mardi prochain 26 janvier de 10 h 00 à 12 h 00 a pour thème, la diversification des assolements biologiques.** Deux thèmes abordés respectivement sur une heure chacun, le développement de la betterave sucrière biologique et l'introduction du soja et du tournesol en Hauts de France. Là encore, nous nous appuyerons sur le témoignage de producteurs en région !

Pour y participer (nous ne pouvons prendre en compte que 100 participants), [inscrivez-vous sans attendre](#)

Un lien vous permettant de vous connecter à la visio vous sera alors communiqué avant chaque évènement

## 4. Formation bio, les sessions continuent !

Les formations continuent en ce début d'année. Nous essayons de vous proposer un large panel de thématiques. Jetez un œil au tableau ci-dessous et pensez à vous inscrire !

Titre de la formation	Lieux	Dates	Programme
<b>Bio Pratic 3 : Gérer la fertilité de ses parcelles biologique</b>	Noyon (60)	27 janvier	Evolution de la fertilité des sols en AB Prise en compte des exigences liées aux cultures de la rotation
	Saint Laurent Blangy (62)	28 janvier	Evolution de la MO P, K, Mg et S : stratégie de fertilisation à la rotation
<b>Gestion des adventices vivaces en cultures biologiques</b>	Noyon (60)	2 février	Biologie des plantes vivaces et modes d'action des moyens de gestion  Choisir les leviers de gestion adaptés pour les maîtriser  Évaluer le risque a priori lié à la rotation grâce à un outil informatique  Conception d'une stratégie de gestion dans le contexte de l'exploitation
<b>Mettre en place une culture de fraises biologiques</b>	Beauvais (60)	4 et 5 février	Itinéraire technique de la fraise bio  Moyens de production  Choisir ses débouchés et commercialiser
<b>Cultiver de la betterave biologique</b>	Laon (02)	11 février	Filière sucre bio Itinéraire technique Condition de rentabilité
<b>Introduire des légumes de plein champ bio*</b>	Saint Laurent Blangy (62)	9 février et 16 février	ITK Pomme de terre, carotte, oignon et légumes verts  Rencontre avec un producteur
	Noyon (60)	10 février et 17 février	Construire une rotation légumière

\*HORS CATALOGUE

**Pour s'inscrire ... Envoyez-nous votre inscription par mail !**

62 - Mégane GUILLAUME : [megane.guillaume@npdc.chambagri.fr](mailto:megane.guillaume@npdc.chambagri.fr)

60 - Nathalie DEVILLERS : [nathalie.devillers@oise.chambagri.fr](mailto:nathalie.devillers@oise.chambagri.fr)

02 - Virginie TISSERANT : [conseilagro@aisne.chambagri.fr](mailto:conseilagro@aisne.chambagri.fr)

Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « Agriculture Biologique » des Chambres d'agriculture des Hauts de France. En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette et vérifiez les usages sur le site e-phy. Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur [www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr](http://www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr). Coordination et renseignements : Mégane GUILLAUME [megane.guillaume@npdc.chambagri.fr](mailto:megane.guillaume@npdc.chambagri.fr) (59-62) et Gilles SALITOT : 03 44 11 44 65 – [gilles.salitot@oise.chambagri.fr](mailto:gilles.salitot@oise.chambagri.fr) (départements 02, 60 et 80) - Reproduction interdite – Les Chambres d'agriculture sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires. N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) – PI 00740 (CA 80) – NC00815 (CA NPDC)

Avec le soutien financier de

